

POURQUOI CE RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

Le sentiment d'une insécurité croissante de l'emploi est fort chez les salariés, le chômage important pouvant expliquer, en partie, cette attitude. À l'inverse, les entreprises soulignent le besoin croissant de flexibilité pour s'adapter à l'évolution de la demande comme des technologies et à l'élargissement de l'espace de la concurrence. Cette tension entre deux objectifs contradictoires, la sécurité des personnes et la flexibilité des entreprises, nourrit des débats très animés sur la législation de protection de l'emploi (LPE).

Le CERC a voulu, dans ce rapport, apporter un éclairage sur ce que sont et comment évoluent l'instabilité (perdre ou quitter son emploi) et l'insécurité de l'emploi (perdre son emploi et être durablement au chômage), deux notions que le rapport distingue. L'instabilité de l'emploi s'accroît, en effet, depuis au moins vingt ans, mais l'insécurité globale de l'emploi n'est pas plus forte au début des années 2000 qu'elle ne l'était au début des années 1980. Par contre, les inégalités face à l'instabilité et à l'insécurité entre les différentes catégories de salariés s'accroissent.

L'instabilité et l'insécurité de l'emploi sont fonction de trois grands ensembles de facteurs :

1. L'évolution de la situation macro-économique qui a un rôle essentiel qu'il ne faut jamais oublier, au risque de ne concentrer la réflexion que sur les déterminants micro-économiques faisant obstacle à la flexibilité.
2. La politique de l'emploi, ensemble des dispositifs favorisant le retour à l'emploi (indemnisation et accompagnement des demandeurs d'emploi, aides à la formation, contrats aidés), question que le CERC traitera dans le rapport que lui a demandé le Premier ministre pour novembre 2005.
3. Enfin, et c'est le sujet proprement dit de ce rapport, ce qui se joue dans l'entreprise, à savoir les différences de modes de gestion face aux contraintes de l'environnement économique et aux caractéristiques des salariés, différences qui s'appuient sur le cadre juridique du droit du travail et de la protection sociale.

La note de synthèse est accompagnée de sept cahiers reprenant, dans le détail, les analyses faites par l'équipe du CERC.

Quatre cahiers sont au centre du diagnostic. Ils concernent :

1. L'analyse des transformations intervenues dans l'emploi et les risques qui en résultent du point de vue de l'instabilité de l'emploi.
2. La description des phénomènes d'instabilité et d'insécurité de l'emploi.
3. La question de la flexibilité replacée dans son cadre juridique, en référence aux débats actuels sur la protection de l'emploi.
4. Les études relatives au sentiment des salariés face à l'insécurité de leur emploi.

Trois cahiers concernent des dimensions complémentaires :

5. L'examen des règles de la protection sociale liées aux évolutions de l'emploi.
6. La description des formes d'indemnisation du chômage et de revenus de remplacement.
7. La question de la formation permanente comme moyen de réduire l'instabilité et l'insécurité de l'emploi.